

## REGLEMENT SPECIFIQUE VOLLEY-BALL

### **Article 1 : Objet**

Le présent règlement a pour objet de définir les règles sur l'organisation de la discipline du « **Volley-ball** ».

## Organisation générale

### **Article 2 : Comité organisateur**

Le comité organisateur est composé de :

- La mairie de Punaauia représentée par son service Jeunesse et Vie Locale et son élu ;
- **AS Tamarii Punaruu** section volley-ball représenté par son président de section **Monsieur Joseph BROTHERS**, qui est également président de l'**AS TEANUANUA** ;
- **AS Teiviroanui** représenté par sa présidente **Madame Vaiana TERIIETIA** ;
- **AS Puna** représenté par sa présidente **Madame Tehere BERNARDINO**.
- **AS Campus** représenté par son président **Monsieur Heiva TARAIHAU**.

## Composition des équipes

### **Article 3 : Âges, composition et catégories**

Toute personne, Homme comme Femme, pourra participer à partir de **13 ans et plus**. Les enfants mineurs devront se munir d'une autorisation parentale. (Voir annexe1)

Chaque équipe est constitué de :

- **6 joueurs sur le terrain,**
  - **6 remplaçants maximums,**
  - **2 arbitres OBLIGATOIRE,**
  - **1 coach et/ou 1 responsable de l'équipe.**
- 2 joueurs extérieures sont autorisés par équipe.
  - Les mineurs de 13 à 17 ans sont autorisés à participer avec autorisation parentale.
  - Les personnes de troisième sexe justifiant du genre féminin sur leur pièce d'identité peuvent jouer dans la catégorie féminine. A l'inverse, elles devront jouer dans la catégorie masculine.

**2 catégories sont identifiées :**

**1. ESPOIR (1 joueur licencié « EXCELLENCE » et 11 non-licencié) : Homme / Femme**

L'équipe est composée de 12 joueurs maximums ;

**Les licenciés FTVB « Benjamins » et « Minimes » peuvent jouer en « Espoir » et ne seront pas considérés comme un joueur licencié « Excellence » ;**

**La participation des joueurs licencié en « Espoir » ne peuvent plus s'engager en « Elite »**

**2. ELITE (open) : Homme / Femme**

L'équipe est composée de 12 joueurs maximums licenciés de la FTVB comme non-licencié.

**La participation des joueurs non licencié en « Elite » ne peuvent plus s'engager en « Espoir ».**

## Déroulement des rencontres

### **Article 4 : Date, lieu et horaire**

Les rencontres se dérouleront sur le complexe sportif Jacques VII de Outumaoro à partir de 9h00 soit un vendredi et un dimanche par mois.

Les **dates prévisionnelles des rencontres de volley-ball** sont les suivantes :

- Vendredi 8 et Dimanche 10 mars 2024
- Vendredi 15 et Dimanche 17 mars 2024
- Vendredi 19 et Dimanche 21 avril 2024
- Vendredi 3 et Dimanche 5 mai 2024
- Vendredi 23 et Dimanche 25 août 2024
- Vendredi 27 et Dimanche 29 septembre 2024
- Vendredi 18 et Dimanche 20 octobre 2024
- Vendredi 22 et Dimanche 24 novembre 2024

### **Article 5 : Lois du jeu**

Les règles du jeu seront celles émises par la Fédération Tahitienne de Volley-ball

Le comité organisateur et/ou le jury aura la possibilité de réorganiser et d'adapter le déroulement des rencontres suivant le nombre d'équipages inscrits, les qualifiés, etc...

### **Article 6 : Tournois**

Les matchs seront organisés en championnat (aller/retour ou aller uniquement) sous réserve du nombre d'équipe engagé.

Les matchs seront joués par set :

- **2 set gagnant à 21 points.**

En cas d'égalité au 3<sup>ème</sup> set, le premier qui arrive à 15 points l'emporte.

## **Article 7 : Déroulement des matchs - Points - Arbitrage**

Les matchs se joueront en championnat aller/retour comme indiqués à l'article 6.  
Les matchs seront joués par **set de 21 points**.

Le port du maillot est obligatoire pour tous les joueurs.  
Dans le cas contraire, le joueur ne sera pas autorisé à jouer le match.

### La durée des matchs :

- Si l'équipe ne se présente pas sur le terrain 5 minutes après le 1<sup>er</sup> appel des organisateurs, l'équipe sera considérée comme forfait ;
- Temps de 1 minutes autorisé entre le changement de terrain entre chaque set ;
- Un temps mort par set de 30 secondes est autorisé ;
- **En cas d'égalité entre 2 équipes, à l'issue des 2 premiers sets, on procèdera à un 3<sup>ème</sup> set gagnant de 15 points sans tie-break.**

### Les points :

Point Average = Points marqués - Points encaissés

1 match gagné 2 set 0 = 3 points (G)

1 match gagné 2 set 1 = 2 points (GT)

1 match perdue 0 set 2 = 0 points (P)

1 match perdue 1 set 2 = 1 point (PT)

1 match forfait = 0 point (F)

1 match non arbitré = -1 point (NA)

### Les arbitres :

- Toutes équipes doivent OBLIGATOIREMENT fournir au moins 2 arbitres dont 1 pointeur.

## **Article 8 : Modification du présent règlement**

Le comité organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement en fonction du nombre d'équipe participante, des infrastructures disponibles, de la période des tournois, ect.... Il devra en informer 7 jours avant l'organisation de la journée, les différentes associations et équipes participantes.